



**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie aux membres du COPIL
du mardi 14 janvier 2025 (salle du Conseil)**

Sous la présidence de la Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Mme la Doyenne E. MOUIAL, C. AMBROISE-CASTEROT, S. BLOT-MACCAGNAN, F. CROUZATIER-DURAND, X. LATOUR, G. LERAY, A. MILLET-DEVALLE, B. THERACHE, A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, D. BOUSTANI, B. FERRARI, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, C. LEQUESNE, P. LUPPI, T. MARTEU, N. PIGEON, A. RAINAUD, B. BARRE, M. MATEI, H. FAGET, M. MOLLE, A. RAYNAUD, M-A GRANGER, M-O DIEMER, L. ANTONINI-COCHIN

Avait donné procuration : J-C MARTIN, A. LAGELLE, V. MARTIGNY, F. SIIRIAINEN

Participait en format hybride via ZOOM : V. MARTIGNY

Étaient absents non représentés :

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Mme la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, D. BOUSTANI, G. LERAY, C. LEQUESNE, Y. RUMPALA, P. TÜRK, F. BELLONE

Avait donné procuration : J. LEPOUTRE

Étaient absents non représentés : U. MAYRHOFER, G. CERQUEIRA, E. WALLISER, R. BOURGET

Étaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, E. DUCHEZ, chargée de communication, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, , N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, S. SAADI, responsable du service du personnel, S. PRETTO, Responsable de la BU Droit et du réseau des bibliothèques INSPE, N. CARLES responsable du service scolarité

La séance débute à 13h30.

Point 1 - Informations de l'équipe de direction

- *Prise de parole de la Directrice de l'EUR Madame Eva MOUIAL-BASSILANA*

Madame Eva MOUIAL-BASSILANA, Directrice de l'EUR LexSociété adresse ses vœux pour cette nouvelle année à l'ensemble des membres du conseil.

La Directrice de l'EUR exprime sa satisfaction et son enthousiasme d'être à cette nouvelle place, en soulignant qu'il s'agit de son premier discours en tant que membre de l'équipe récemment élue. Elle se réjouit sincèrement de cette nouvelle responsabilité et de l'arrivée imminente de la nouvelle équipe, dont le Directeur-Adjoint à la pédagogie sera élu lors de ce conseil par les membres du COSP.

➤ *Prise de parole du vice-directeur à la pédagogie Ugo BELLAGAMBA*

Ugo BELLAGAMBA énonce ses engagements dans le cadre de ses missions en tant que vice-directeur à la pédagogie, dont l'objectif principal est d'accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques tout en restant proche et à l'écoute des besoins des enseignants et des étudiants au quotidien.

- Engagement envers les enseignants-chercheurs : l'accent sera mis sur l'adaptation des pédagogies aux enjeux actuels, tout en préservant l'identité des disciplines et des enseignants. Il insiste sur la transparence et la recherche de solutions, tout en reconnaissant que celles-ci peuvent être imparfaites, mais sont essentielles à l'évolution du métier d'enseignant.
- Engagements sur les enjeux identifiés comme : l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'enseignement et comprendre les usages des étudiants face aux technologies.
- Initiatives proposées : mise en place d'une commission pédagogique pour explorer l'innovation et création du Pédagolab pour tester de nouvelles pratiques pédagogiques.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA remercie Ugo BELLAGAMBA. Elle précise que les vice-directeurs à la recherche et aux relations socio-économiques sont nommés : il s'agit de Grégoire LERAY pour la recherche et Caroline LEQUESNE pour les relations socio-économiques et Florence CROUZATIER-DURAND en tant que déléguée aux relations internationales.

➤ *Prise de parole du vice-directeur à la recherche Grégoire LERAY*

Grégoire Leray énonce ses engagements dans le cadre de ses missions en tant que vice-directeur à la recherche et exprime sa satisfaction de rejoindre l'équipe élue, mettant en valeur le dynamisme de la recherche à Nice et la qualité du travail accompli à l'université.

Il soulève l'importance de répondre à la demande croissante de recherche fondamentale.

Il souhaite favoriser la collaboration entre chercheurs pour maximiser l'impact de leurs projets en créant des synergies.

Il souhaite développer des partenariats internationaux en renforçant les partenariats et en se concentrant sur l'échange de chercheurs, au-delà des échanges étudiants. Ce point sera détaillé avec Florence Crouzatier-Durand, déléguée aux relations internationales.

Une réunion est prochainement prévue avec les directeurs d'unité afin de discuter des projets à venir.

➤ *Prise de parole de la vice-directrice aux relations socio-économiques Caroline Lequesne*

Caroline LEQUESNE exprime sa gratitude et son enthousiasme pour avoir été choisie pour ce portefeuille, qu'elle considère comme une occasion de mettre en valeur les atouts de l'université et de la faculté. Elle présente trois grands axes sur lesquels elle souhaite se concentrer.

- L'entreprise, les partenaires et l'alternance : L'objectif est de consolider les relations avec les partenaires externes pour renforcer la formation des étudiants, notamment via l'alternance. Il est prévu d'améliorer la communication avec ces partenaires, rationaliser l'agenda et renforcer les événements existants, comme le Jobdating le Printemps de l'Alternance, et la soirée entreprise.
- Le vivre ensemble sur le campus : L'idée est d'améliorer la qualité des espaces de vie sur le campus, en créant des lieux de vie agréables pour les étudiants, enseignants et partenaires, notamment par la réorganisation des services de restauration et des concessions.
- Les initiatives socio-culturelles : Il s'agit de recenser et mettre en valeur toutes les initiatives culturelles existantes sur le campus, ainsi que d'explorer de nouveaux partenariats, comme ceux avec le Théâtre de Nice et le cinéma Variétés, afin de développer la vie sociale et culturelle du campus.

Caroline LEQUESNE souligne son souhait de travailler en collaboration avec les responsables de formation pour avancer sur ces projets et reste à l'écoute des initiatives de chacun et remercie tous ceux qui lui ont accordé leur confiance.

➤ *Prise de parole de la Directrice de l'EUR Madame Eva MOUIAL BASSILANA*

La Directrice Eva MOUIAL BASSILANA souhaite la bienvenue à la nouvelle responsable de la bibliothèque en la personne de Madame Sarah PRETTO, qui remplace Caroline BRULEY et l'invite à se présenter.

Sara PRETTO exprime sa joie de commencer son nouveau rôle après seulement deux semaines de travail.

Elle partage son parcours, précisant qu'elle est spécialiste des biens culturels et qu'elle découvre maintenant l'univers des bibliothèques universitaires. Elle était responsable des collections patrimoniales dans le Nord, où elle a développé une passion pour les bibliothèques.

Elle considère les bibliothèques comme des institutions puissantes et essentielles pour la culture. Son expertise en histoire et en bibliothèques l'a naturellement conduite à ce défi dans le milieu universitaire, où elle espère contribuer de manière significative.

Caroline Bruley assurera la continuité de la gestion de trois bibliothèques : Carlone, St Jean d'Angély et Droit.

La Directrice Eva MOUIAL BASSILANA souligne les nombreuses collaborations déjà établies avec la bibliothèque mettant en avant la qualité des projets culturels, en particulier les expositions, et exprime l'idée d'élargir et de renforcer l'aspect culturel en étendant les projets de la bibliothèque à l'ensemble du campus pour les rendre accessibles à un plus grand nombre d'étudiants.

- **COSP/COFIL nouvelles mesures de fonctionnement**

La Directrice de l'EUR, Madame Eva MOUIAL BASSILANA, informe des nouvelles mesures qui vont être mises en place concernant le fonctionnement des COSP/COFIL, afin de maintenir un rythme de réunions efficace, tout en favorisant des échanges et des débats constructifs pour résoudre les défis rencontrés.

- **Maintien du fonctionnement actuel** : Le COSP (COncil Scientifique et Pédagogique) continuera à être élargi au COFIL (comme le permettent les statuts) afin d'éviter un trop grand nombre de réunions.
- **Rythme des séances du COSP** : Environ 7-8 réunions par an, jugé satisfaisant. Les dates seront ajustées en fonction des besoins, notamment pour les votes sur les maquettes ou les campagnes.
Dates des prochains COSP : Jeudi 27 février, Vendredi 25 avril, Mardi 10 juin, Mardi 8 juillet à 9 heures.
- **Modification des votes au sein des prochains conseils** : À partir du prochain conseil, les votes seront anonymisés. L'objectif principal est de garantir la confidentialité des votes et de mettre en place un système technique adapté pour ce faire. Claude EL KAIM a été sollicité pour explorer les différentes options techniques disponibles, comme le système Weeclap ou des télécommandes.

- **Point sur l'incident survenu sur le campus en date du jeudi 9 janvier**

Un individu a récemment tenté de filmer des jeunes femmes dans les toilettes. Bien que la victime se porte bien, cet acte reste choquant. Les autorités se sont rapidement mobilisées pour répondre à l'incident et les représentants étudiants ont montré une grande réactivité. L'ensemble des équipes travaille de concert pour gérer la situation.

Il est important de rester calme et objectif face à cet incident, sans céder à la panique, afin d'éviter toute psychose, particulièrement parmi les jeunes femmes. La priorité est de tirer des leçons pour prévenir de futurs actes similaires et assurer un campus sûr.

La question de la sécurité est une priorité depuis plusieurs années, bien avant cet incident. Des actions ont été menées sous le mandat précédent de Xavier Latour, avec des progrès déjà réalisés. Des mesures concrètes ont été prises et d'autres sont en cours pour renforcer la sécurité tout en maintenant l'ouverture du campus, car de nombreuses personnes, y compris des non-étudiants, y circulent. Les mesures proposées ne sont pas une réaction impulsive à cet événement, mais font partie d'une réflexion et d'une préparation à long terme pour améliorer la sécurité sur le campus.

Monsieur Anthony RAYNAUD représentant étudiant UNI, soulève l'impact de cet incident sur l'image de l'Université. Il précise que des actions concrètes doivent être mises en place. Des solutions de sécurité doivent être envisagées afin de rétablir un climat de sécurité et garantir un environnement sûr et attractif pour tous.

La Directrice de l'EUR précise que bien que l'incident ait été médiatisé, il ne doit pas définir la faculté de Droit de Nice. En ligne, de nombreuses informations positives existent. L'incident est regrettable, mais il ne doit pas être comparé à des faits plus graves. L'étudiante concernée a rassuré en affirmant qu'elle allait bien.

Il est essentiel de ne pas hiérarchiser les incidents ni faire d'amalgames. La faculté de Droit demeure un lieu où la sécurité est une priorité, et il est important de maintenir un environnement sûr et agréable. Le campus, étant un espace ouvert, fait l'objet d'une vigilance renforcée, et des mesures de sécurité sont mises en place pour garantir la protection de tous.

➤ *Prise de parole d'Hubert GOUDINEAU Directeur administratif du campus concernant la sécurisation du campus*

Hubert GOUDINEAU précise que depuis plus de deux ans, le campus travaille avec la direction centrale en charge des questions de sûreté, en vue de renforcer la protection des personnes et des biens, conformément à la politique adoptée par Université Côte d'Azur.

- Vidéoprotection sur le campus : Au total, 18 caméras seront installées, dont 10 sont déjà en fonction.
- Systèmes de contrôle d'accès : Un contrôle d'accès a été installé sur les portes du bâtiment principal, du gymnase, de la bibliothèque et des amphithéâtres. Ce système est en cours de finalisation, avec des prévisions d'activation pour début février. En outre, des barrières de sécurité seront installées pour réguler le stationnement et protéger certains parkings.
- Sécurisation des portes et alertes : Un contrôle d'accès supplémentaire sera mis en place sur les portes arrière de certaines salles pour éviter qu'elles ne restent ouvertes.
- Accès différencié selon le statut : Le système de contrôle d'accès offre des droits différenciés en fonction du statut des personnes : les résidents du campus auront un accès 24h/24, tandis que les enseignants, par exemple, auront un accès durant les heures normales d'ouverture.

Ces mesures de sécurité visent à renforcer la protection du campus tout en assurant un accès contrôlé et adapté selon les différents besoins.

La Directrice de l'EUR Madame Eva MOUIAL BASSILANA précise que la question des caméras avait été discutée lors d'un précédent COSP en 2023. L'implantation des caméras a été réfléchi et planifiée de longue date, avec des archives des débats ayant eu lieu sur cette question, permettant de justifier les décisions prises. Ces caméras font partie d'une stratégie de sécurisation du campus. L'objectif est de trouver un équilibre entre les droits des usagers et la nécessité de sécuriser les locaux, notamment parce que l'université accueille du public.

La Directrice de l'EUR Madame Eva MOUIAL-BASSILANA énonce les événements du campus

- Cérémonie des vœux vendredi 17 janvier
- Forum des masters du 20 au 24 janvier

- Journée Portes Ouvertes mercredi 29 janvier
- Job Dating 27 mars
- Cérémonie de remise des diplômes vendredi 11 avril, avec comme Invité d'honneur Julien FIQUARA magistrat et ancien étudiant de la faculté de Droit
- Soirée entreprise au mois de mai (date à fixer)

➤ *Prise de parole d'Hubert GOUDINEAU Directeur administratif concernant les informations campus*

- Pédagolab : La salle des professeurs qui va devenir le Pédagolab a été entièrement rénovée (sols, murs, plafond, électricité) par le service technique du campus. L'installation de l'équipement audio-visuel complet, obtenu dans le cadre d'un appel à projets financés par l'Université, sera probablement installé d'ici fin mars.
- Chauffage : Le système de chauffage généré par la nouvelle installation (pompes à chaleur) apporte désormais un meilleur confort. Un premier bilan énergétique montre que la consommation se situe nettement au-dessous du seuil fixé par l'État.
- Rénovation intérieure : La rénovation de l'intérieur du bâtiment continue (rez-de-chaussée), contribuant à améliorer l'environnement de travail.
- Ressources humaines (RH) : Natacha CARLES annonce son départ en congé maternité, puis parental à partir du 30 avril. Un recrutement est en cours pour son remplacement.
- Scolarité : Jérôme MIFSUD, qui travaillait précédemment à la DEF, a été recruté au bureau des licences. Le bureau des masters, créé par la fusion des bureaux de Masters 1 et Masters 2, est désormais localisé au premier étage, bureau 206.
- Situation budgétaire : les notifications budgétaires du campus et de l'EUR ne seront pas connues avant le 20 janvier.

La situation financière de l'Université est difficile : l'exercice 2024 est fortement déficitaire et a nécessité un prélèvement sur le fonds de roulement de 14M€. Il n'en reste plus que 14,5M€. Pour éviter de se retrouver fin 2025 sans fonds de roulement fin 2025, un certain nombre de mesures ont été prises qui vont avoir un impact important à la fois sur le budget du campus et celui de l'EUR :

- Campus : transfert de 65% de la dotation attribuée aux campus à des projets de travaux : 83500€ (soit -41% des recettes globales du campus) ;
- Augmentation du prélèvement par contrat d'apprentissage : 1799€ au lieu de 1467€ (+332€). 40K€ de recettes en moins (-35%)
- Prélèvement de 10% sur toutes les ressources propres : environ -35K€
- Diminution de 50% des primes d'intéressement

Eva Mouial souligne le contexte national et la faiblesse de la dotation de notre université depuis longtemps.

A noter aussi l'évolution des aides de l'État pour les contrats d'apprentissage : 5000€ au lieu de 6000€ pour les entreprises de moins de 250 employés et de 2000€ pour les grandes entreprises

➤ *Prise de parole de la Directrice de l'EUR Madame Eva MOUIAL-BASSILANA*

La Directrice de l'EUR Madame Eva MOUIAL BASSILANA précise que les défis financiers ont conduit Université Côte d'Azur, à être créative afin de trouver des ressources propres.

Par ailleurs bien que la situation financière soit tendue, l'université a bénéficié de nombreux investissements et travaux de modernisation des campus dont le campus Trotabas, grâce aux plans de relance, en particulier sous le précédent mandat.

Concernant l'apprentissage des efforts seront faits pour maintenir et développer les contrats, malgré un soutien financier réduit pour certaines entreprises. Aucune décision n'a encore été prise concernant les primes des agents, des annonces viendront plus tard sans certitude pour le moment.

Point 2 – Élection du directeur-adjoint en charge de la pédagogie

Ugo BELLAGAMBA est élu directeur-adjoint en charge de la pédagogie à l'unanimité par les membres du Conseil scientifique et pédagogique.

Les points 3 et 4 fixés à l'ordre du jour : *Pnt 3* : Information concernant la nomination de la directrice-adjointe en charge des relations socio-économique et du directeur-adjoint en charge de la recherche et *Pnt 4* : Information concernant la nomination de la déléguée aux relations internationales ont été débattus au Point 1 – informations de l'équipe de direction.

Point 5 – Scolarité : fermeture de l'année préparatoire et création du parcours réussite en première année de licence

- *Prise de parole de Stéphanie MACCAGNAN qui présente le parcours réussite.*

Depuis 2018, une année préparatoire a été instaurée pour soutenir les étudiants les plus fragiles. Elle a bien fonctionné au départ mais les effectifs se sont réduits d'année en année. En juillet de l'année dernière, les effectifs étaient tels que l'année préparatoire n'a pu ouvrir. Dans ce contexte, une réflexion a été menée entre la direction de l'EUR, les référents ROSP, et le responsable licence. En réponse une réforme avait été lancée pour intégrer directement le parcours "Réussite" au lieu et place de l'année préparatoire, afin de mieux accompagner les étudiants.

Ce parcours « Réussite » consisterait à intégrer les étudiants directement dans la L1, en substituant à certaines matières disciplinaires un renforcement en méthodologie avancée, au premier et au second semestre. Un cours spécifique sur l'art du français sera également proposé, afin d'adapter les enseignements aux besoins des étudiants en droit. L'expérience des années précédentes a montré la nécessité de personnaliser les cours en fonction des exigences des études juridiques.

Au deuxième semestre, le parcours "Réussite" sera maintenu, incluant un cours de méthodologie avancée et un cours de culture générale juridique. Ce dernier remplacera les anciens cours d'histoire et de philosophie de l'année préparatoire en orientant la culture générale vers les aspects du droit et de l'environnement juridique. L'objectif est de permettre aux étudiants de mieux comprendre le milieu dans lequel ils évoluent, un facteur clé pour leur réussite.

Une analyse des profils étudiants a révélé que ceux qui avaient obtenu leur bac général avec une moyenne entre 11 et 12, notamment les étudiants en "L1", étaient souvent ceux qui rencontraient le plus de difficultés. Ce profil d'étudiants sera désormais ciblé par le programme, avec l'objectif de mieux les intégrer et les accompagner. L'approche actuelle favorise une meilleure interaction entre enseignants et étudiants, facilitant le suivi personnalisé, en particulier avec les enseignants de français et du secondaire.

Ce point a suscité plusieurs échanges entre les membres du conseil. Il a notamment été soulevé par le professeur Xavier Latour le risque, dans le cas d'un allègement du volume horaire pour les L1 en parcours réussite d'un sentiment d'inégalité pour les étudiants en L1 classique. Il a été répondu que l'esprit de ce parcours réussite était de renforcer les faiblesses potentielles en termes de méthodologie, d'expression écrite et orale et de culture générale et qu'une vérification des volumes horaires serait effectuée afin de veiller au respect d'une égalité en nombre d'heures et d'ECTS.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte le vote sur le contenu du projet.

9 abstentions - 1 contre - 26 pour

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte le vote sur le principe du projet.

4 abstentions – 32 pour

Point 6 – Modification des maquettes de formations

Prise de parole Natacha CARLES qui précise que seules les modifications mineures ne sont admises pour cette première année du nouveau contrat.

Parcours concernés par les modifications :

- Master 1 Droit public
- Master 1 Droit notarial
- Master ALED
- Portail L2 Semestre 4
- Master 1 DIDE et master 2 SIDIE
- Master 2 Droit des affaires – Parcours DDET
- Master 2 Droit privé fondamental – Master 2 Droit pénal fondamental

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité les modifications des maquettes

Point 7 – Tarifs de la formation continue 2025-2026

Hubert GOUDINEAU présente ce point.

Comme chaque année, l'Université souhaite réviser ses tarifs pour tenir compte de l'inflation. Il est demandé aux composantes de proposer leurs nouveaux tarifs qui doivent augmenter au minimum 4,8% (qui est le montant de l'inflation 2023) avec arrondi à la centaine d'euros inférieure (elle avait été arrondie à la centaine supérieure l'année dernière). Il est proposé de ne pas aller au-delà de cette augmentation.

Le tableau avec les nouveaux tarifs est exposé et commenté.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au comité de pilotage, adopte à l'unanimité l'augmentation des tarifs de la formation continue tels que présentés.

Point 8 – Cotisation spéciale attribuée à l'association Clinique Juridique de Nice Côte d'Azur

Dans le cadre de la convention avec l'association Clinique Juridique de Nice Côte d'Azur, la Faculté de Droit et Science politique EUR LexSociété a obligation contractuelle de verser à cette association le montant correspondant à sa cotisation d'assurance annuelle, soit 572,49 euros en 2025.

Le conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à l'unanimité le versement du montant de 572,49 euros à l'association Clinique juridique de Nice Côte d'Azur.

Point 9 – Échanges sur le choix des deux personnalités extérieures du COSP et les sept membres extérieurs du comité de suivi

La Directrice de l'EUR Madame Eva MOUIAL-BASSILANA précise qu'il est question de renforcer l'implication de personnalités extérieures dans la faculté, notamment à travers deux structures : les personnalités extérieures désignées dans les statuts et le comité de suivi. Le comité de suivi, composé de sept membres extérieurs, joue un rôle socio-économique. Ces membres peuvent représenter des institutions, des entreprises ou des tribunaux. Le but est de discuter annuellement, au minimum, sur la manière d'adapter l'offre éducative aux exigences du terrain. Madame Eva MOUIAL BASSILANA demande aux membres du conseil de faire des propositions de noms pour le comité de suivi.

Monsieur Xavier LATOUR précise nos liens avec les barreaux de Grasse et de Nice, le tribunal administratif et les tribunaux judiciaires de Grasse et de Nice qui sont des acteurs socio-économiques importants. Également avec l'association des juristes d'entreprises.

Monsieur Xavier LATOUR précise que traditionnellement dans les personnalités extérieures du COSP il y avait un représentant de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Les étudiants du BDE présentent leur projet de voyage à paris.

Les voyages précédents représentaient un investissement de plus de 7000 euros pour le BDE.

Au regard de ses contraintes budgétaires et du fait que le BDE a réussi à obtenir un soutien de la part de l'Université, l'EUR soutiendra cette année le projet des étudiant à hauteur de 800 euros.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, vote à l'unanimité le principe de l'attribution d'une subvention d'un minimum de 800 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h40

Nadine BARTOLO



Secrétaire de séance

Eva MOUIAL-BASSILANA



Directrice de l'EUR, Présidente de séance